Agence Régionale de Santé
Occitanie

Distribution de : LES BORIES

Maître d'ouvrage : CC COEUR LOZERE

Mende, le mardi 20 octobre 2026

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire						
					Bactériologie					Physico-chimie	
		Chlore total	pH	Temp. de l'eau	Bact. coli-formes	Esché-richia coli	Flore à 22°C	Flore à 37°C	Entéro-coques	Conduc-tivité	Turbi-dité
		mg(Cl2)/L	unité pH	°C	n/(100mL)	n/(100mL)	n/mL	n/mL	n/(100mL)	µS/cm	NFU
LES BORIES BASSES HABITATION PARTICULIERE	14/10/2026 LDA48	<0,03	7,9	16,6	0	0	202	216	0	315	<0,2
Limites de qualité en gras	maximum		*9*		*0*	**0**			**0**	*1100*	**1**
Références de qualité en italiques	minimum		*6,5*							*200*	

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire.
Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultatble à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.
Il faut cependant noter la présence excessive de germes revivifiables.

Interprétations

Il a été relevé une absence de chlore alors que ce réseau est équipé d'un dispositif de chloration.
La présence de bactéries revivifiables est un signe de dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau qui toutefois ne nécessite pas de mesure sanitaire particulière.

Préconisations

Vérifier le bon fonctionnement du système de désinfection.
Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bâche, réservoirs,conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).
Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.